de haies vives et planté de fraisiers dans toute son étendue. Une petite avenue de 25 mètres environ donne accès de la route à la porte principale de la maison. Cette avenue est parallèle à une ruelle qui longe la haie. La prévention soutenait que le voleur avait d'abord franchi la haie, traversé les plants de fraisiers, puis, à l'aide de caisses vides, qui reposaient le long des murs de l'habitation, escaladé une palissade de 2 m. 50 séparant la cour du jardin. Pour reprendre la clef des champs, il avait dû se servir de tonneaux à pétrole, qui se trouvaient dans la cour.

Une fois dans la cour, le voleur avait détaché les planches qui fermaient extérieurement une fenêtre du fond, écarté la toile cirée clouée à l'intérieur, passé sur le lit vide qui se trouvait vis-à-vis, et pénétré dans la chambre. Au pied d'un autre lit qui se trouvait dans la même chambre, et dans lequel dormait une jeune fille, était pendu un tablier. Il prend vingt francs dans la poche de ce tablier. Heureusement que la dormeuse ne s'est pas réveillée, autrement pour n'être pas reconnu, le voleur aurait pu lui faire un mauvais parti.

De cette chambre il passe à celle des époux, prend la montre et la chaîne appendues au mur, fouille le lit, sous l'oreiller duquel se trouve une sacoche pleine de pièces de 5 francs. Il fouille encore les armoires et les tiroirs, et s'en va par où il est venu.

Quel était l'auteur de ce vol audacieux ?

On parlait à demi-mot dans la commune de Croix, jusqu'au jour où le bruit public accusa ouvertement Bossut.

Ce dernier, en effet, avait été vu dans le parc à fraisiers regardant la maison à 5 heures du matin. Il ne pouvait que penser à mal.

L'argile avait gardé l'empreinte à un des trous de la haie d'un genou revêtu d'un pantalon de velours. Telles étaient les preuves de sa culpabilité... Catel, dans une plaidoirie pleine de talent, détruit les arguments de la prévention et démontre que de simples indices ne peuvent servir de preuve en matière pénale.

Bossut est acquitté du chef de vol. Le tribunal le condamne toutefois du chef de contravention à un arrêté d'expulsion à six mois de prison.

M. le comte de Valermy. — Nos lecteurs se souviennent du fameux vicomte de la Croix d'Aurat, ce toulousain fripon, qui se fit livrer un Larousse par un bouquiniste de Roubaix, et des bijoux par des horlogers de Lille! Eh bien! ce fameux vicomte a trouvé son pareil, que dis-je, a trouvé un fripon beaucoup plus fort que lui. Ce fripon, c'est M. le comte de Valermy. Cent soixante mille francs, tel est le chiffre auquel se montent ses escroqueries.

Ses victimes appartiennent au meilleur monde.

Ce sont des ingénieurs, des grands négociants, des constructeurs de machines, des hommes de réelle valeur.

Comment résister en effet à ses manières élégantes et courtoises, à ses équipages luxueux ? Ne se fournissait-il pas d'antiquités valant trois et quatre mille francs chez le premier antiquaire de la rue Esquermoise à Lille, qui a été dupé comme les autres. Ne se fit-il pas adresser à son hôtel à Londres ? N'avait-il pas acheté aux environs de Lille une vieille usine dans laquelle il devait exploiter un nouveau brevet pour la lumière électrique ? N'était-il pas allé et à toi avec toutes les personnes qui avaient eu l'honneur d'être reçues dans ses appartements de l'Hôtel de l'Europe.

Bref, le faux comte de Valermy, escroc du centre de la France, qui a déjà été condamné à cinq ans de réclusion par les assises de la Seine, est de nouveau condamné aujourd'hui à 3 ans de prison pour avoir dupé de nombreuses personnes, dont nous n'entamons pas la nomenclature, dans la capitale de la Flandre.

MAITRE CARRÉ.

PETITE CORRESPONDANCE

M. H. M... — *Au sujet du règlement de police* sur les chiens, nous ne pouvons vous répondre que lundi.

Aux initiales F. V.— Votre fils ne pourra tirer au sort en France qu'à vingt-et-un ans accomplis, s'il en fait la demande.

Par le tirage au sort, il acquiert tous les droits des citoyens Français.

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE ROUBAIX

Dimanche et lundi, 12 et 13 juin

Depuis tantôt deux jours, notre ville respire un air de fête; en maints endroits sont placés des mâts pavoisés de banderolles, d'oriflammes, de trophées de drapeaux surmontant des écussons aux armes du Club Hippique Roubaisien. Si tout effet a une cause, ces indices expansifs de joie sont de toute justice puisqu'ils sont partie en l'honneur de l'inauguration de la piste du parc de Barbieux, où se donneront par la suite, nombre de fêtes populaires, et partie en l'honneur de nobles animaux qui, s'ils sont des meilleurs amis de l'homme, sont d'autant plus appréciés à Roubaix qu'ils rendent de signalés services notamment au commerce et à l'industrie de notre laborieuse cité.

Pendant toute la journée d'hier, les bronzes et objets d'arts, qui doivent être donnés en prix, ont fait, à la vitrine de M. Bernard Welcomme, l'admiration des nombreux visiteurs et excite bien de légitimes convoitises dans le cœur de ceux dont les superbes équipages vont être soumis à l'examen du jury et de nos brillants cavaliers qui, dans les diverses épreuves des concours d'obstacles, devront pour les obtenir accomplir d'étonnantes et prodigieuses prouesses. N***

***

Parmi les nouveautés exposées au concours hippique, nous recommandons aux amateurs d'équitation l'étrier de M. Decarpentry, adopté aujourd'hui par la plupart des sommités équestres : le général l'Hotte, inspecteur général de Saumur ; M. Lenoble du Feil, écuyer professeur au Haras du Pin, le marquis de Moussy, président de la Société hippique française, etc.

Ce nouvel étrier diminue la fatigue causée au cavalier par les réactions du cheval, parce que sa grille suit facilement tous les mouvements d'oscillation du pied ; il permet l'abaissement de la pointe du pied sans provoquer le relèvement du genoux et donne du liant dans les allures les plus vives sans amener aucune contraction.

Il tient mieux au pied, qui est toujours en contact avec la surface entière de la grille et non plus quelquefois seulement avec le bord antérieur et le bord postérieur; il rend par cela même plus facile une position de jambes correcte, parce que le cavalier n'est plus tenté de porter les jambes trop avant pour obtenir un contact constant avec toute la surface de la grille de l'étrier.

Ce nouveau système assure le dégagement du pied en cas de chûte, parce que dans ce cas le poids du cavalier fait prendre à la grille une position parallèle aux branches et que dans cette position le pied ne saurait conserver de contact avec la grille.

De plus, on monte à cheval et on met pied à terre plus facilement avec ces étriers dont le prix n'est pas sensiblement supérieur à celui des étriers du commerce.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Dans le tirage au sort des bureaux qui a eu lieu vendredi au Sénat, les sénateurs du Nord ont été répartis de la façon suivante :

. le général Faidherbe, Flévet.
Merlin. — 6e bureau, M. Deseau, MM. de Marcère et Tes-

PAS-DE-CALAIS

... de commerce à Béthune. — M. le ministre du commerce a reçu mercredi M. le préfet du Pas-de-Calais ainsi que MM. le maire et le premier adjoint de Béthune, qui l'ont entretenu de la création, plusieurs fois sollicitée, d'une chambre de commerce à Béthune.

M. le ministre a promis d'examiner cette affaire avec la plus grande attention, ajoutant qu'en principe il était favorable au projet.

SOMME

Un crime. — On lit dans le *Progrès de la Somme* :

» Depuis hier, des bruits sinistres circulent à Amiens.

» Un crime monstrueux aurait été commis il y a environ cinq ans à Amiens. Un fils aurait tué sa mère, et un vieillard, père de l'assassin, au moment de mourir, aurait dévoilé cette monstruosité.

» Nous ne voulons donner en ce moment aucun détail, laissant à la justice le soin de mener à bien cette affaire. »

BELGIQUE

Depuis le dernier chômage, des trains de houille venant d'Allemagne arrivent à Charleroi. En outre, des agents commerciaux allemands parcourent le bassin, offrant du charbon à des prix défiant toute concurrence. Le bruit court que plusieurs directeurs d'établissements métallurgiques se sont vus contraints, faute de combustible, de recourir à eux.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Gabrielle Leruste, rue du Tilleul, cour Saint-Eugène, 4. — Palmyre Houzet, rue Desaix, 14. — Eugénie Bouchez, rue du Fort, 48. — Jules Schelstraete, rue Lacroix, 7. — Jules Boyons, rue de Lille, 9. — Louis Lepers, rue des Vélocipèdes, 10. — Louise Dedoncker, rue Barbieux, fort Cavrois, 30. — Marthe Verhé, Hôtel-Dieu. Emile Merlin, rue du Chemin de Fer, 48. — *Mariages du 11 juin.* — Louis Desmulier, 27 ans, tisserand, rue Plutarque, 8, et Adèle Maurre, 31 ans, soigneuse, rue St-Louis, cour Lebrun, 5. — Camille Vanhuysse, 28 ans, journalier, rue du Pile, et Clémence Bossut, 28 ans, servante, rue d'Estaing, 2. — Gustave Deporetère, 34 ans, ajusteur, rue Rossini et Colette Braeckeveldt, 33 ans, tisserande, rue Rossini. — Auguste Canoo, 38 ans, journalier, rue de Tourcoing, 90, et Louise Vincent, 22 ans, soigneuse, rue de Tourcoing. — Jean-Baptiste Charlet, 45 ans, tisserand, rue de Béthune, 9, et Mathilde Vannyn, 57 ans, cabaretière, rue Pierre-de-Roubaix, 8. — Edouard Lerouge, 50 ans, dessinateur, rue du Tilleul, 12, et Marie Deguffroy, 46 ans, sans profession, rue de la Liberté. — *Déclarations de décès du 11 juin.* — Jean-Baptiste Samain, 63 ans, jardinier, rue Decrême, 54. — Flore Thesse, 5 mois, rue Archimède, 92. — Marie Glorieux, 1 ans, rue d'Alma, fort Wattel, 33. — Céline Corbeaux, 17 ans, dévideuse, rue de l'Alouette, fort Lepers, 13.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* Pierre Leperre, rue de la Blanche-Porte. — Clara Leclercq, rue de Blanche-Porte. — Auguste Cattoire, rue des Bons-Enfants. — Jean-Baptiste Delaille, rue de la Blanche-Porte. — Cyrille Legrand, rue d'Anvers. — Madeleine Prez, rue Fin de la Guerre. *Mariages du 11 juin.* — Pierre Hocepiez, 27 ans, ourdisseur, et Sidonie Devos, 23 ans, tailleuse. — Charlemagne Flipo, 52 ans, ourdisseur, et Lucie Lemaître 38 ans, couturière. — Henri Hourquin, 28 ans, serrurier, et Marie Deruywe, 34 ans, servante. — Pierre Craye, 29 ans, mouleur, et Victorine Seynaeve, 28 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 11 juin.* — Clémence Aubain, 45 ans 11 mois, sans profession, Grande-Place. — Sophie Baillon, 53 ans 9 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Hortense Clément, 6 mois, à la Croix Rouge.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 juin.* — Germaine Gunst, à la Basse-Ville. — *Déclarations de décès du 4 au 11 juin.* — Auguste Vanhauwaert, 4 mois, à la Basse-Ville. — Albert Florin, 1 mois, aux bois.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DENIS-CARETTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur René Henri DENIS, pharmacien, décédé à Roubaix, le 10 juin 1887, à l'âge de 27 ans, administré des Sacrements de l'entre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 12 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 13 dudit mois à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 111.

Les amis et connaissances de la famille BOUTTEVILLE-BAILLON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie BAILLON, décédée au Blanc-Seau, le 10 juin 1887, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 10 heures, en l'église du Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Croix, 50. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 11 juillet, à 9 heures, en la même église.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Adèle LOTIQUET, épouse de M. Théophile GHISLAIN, décédée à Roubaix, le 23 avril 1887, à l'âge de 57 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 13 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Jules LEMAN, veuf de Dame Adèle DUQUENNE, décédé à Roubaix, le 2 mai 1887, à l'âge de 66 ans et 10 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Blanc-Seau, Tourcoing, le lundi 13 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Mademoiselle Blanche CAGNAUX, décédée au Blanc-Seau (Tourcoing), le 29 avril 1887, dans sa 16e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 13 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Anne-Marie FLORIN, épouse de M. Jean-Baptiste DUBRUNFAUT, décédée à Roubaix, le 5 juin 1886, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Emile PECQUEUR, époux de Dame Sylvie BETKY, décédé à Roubaix, le 9 mai 1887, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 13 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Marie-Victorine DUPONT, épouse de M. Alphonse GAHIDE, décédée à Roubaix, le 2 avril 1856, dans sa 38e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 juin 1887, à 10 heures, pour le repos des ames : de Monsieur Fortuné DEVIENNE, veuf de Clémence DUFOREST, décédé à Roubaix, le 3 mai 1887, dans sa 57e année, et de Mademoiselle Constance DEVIENNE, sa sœur, décédée à Roubaix, le 28 avril 1886, dans sa soixante-et-unième année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph à Roubaix, le mardi 13 juin 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Eléonore LELEU, épouse de M. Gustave LEBRUN, décédée à Roubaix, le 7 mai 1887, dans sa 27e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

UNE HISTOIRE DE REVENANTS

Non loin du village de Lambesc, en Provence, s'élève au milieu d'un site sauvage, mais pittoresque, un vieux château delabre, la tour de Bourrecueil, dont l'aspect sinistre glace d'effroi, les passants attardés. Il appartient à Mlle de Hermond. Celle-ci n'ose y mettre les pieds. Elle s'est établie, dans une ville voisine, et son régisseur, transformant le vieux château en garde-meubles, y avait accumulé des toiles de prix, des meubles anciens, des porcelaines rares, du linge de luxe. Dans les caves se trouvaient encore quelques futailles de vieux vin.

Cependant des bruits étranges couraient dans le pays. On disait le château hanté par les esprits. Des voyageurs racontaient que pendant la nuit, ils avaient entendus des gémissements et des chants funèbres au fond du souterrain quelques-uns même affirmaient avoir aperçu des ombres menaçantes, sans doute celles des anciens châtelains qui venaient errer dans les ruines du manoir inhabité.

Ces bruits émurent les gardes qui, pendant une froide nuit de mars, allèrent visiter le vieux château.

Quelle ne fut point leur surprise ! Les fenêtres étaient éclairées, la fumée montait des cheminées du château et l'on entendait distinctement comme un concert de voix aviinées. En proie à une vague terreur, les gardes s'avancèrent cependant et pénétrèrent dans la cour d'honneur. Une centaine de bouteilles vides jonchaient le sol. Redoutant l'apparition de quelque fantôme ils hésitèrent un instant, mais, après avoir armé leurs fusils, ils se décidèrent à pénétrer enfin dans le vieux château.

Au milieu du grand salon, deux hommes étaient attablés, et ils étaient en train de vider un petit baril de vin de l'Hermitage. Dans le foyer brûlaient de vieux meubles, et des tableaux de prix.

Les deux fantômes se laissèrent arrêter sans résistance : c'étaient deux repris de justice, les nommés Marot et Galli, qui, au sortir de la maison centrale, nesachant où trouver une gîte, s'étaient établis dans les ruines du château abandonné. Ils avaient tout mis au pillage, et, comme ils comptaient se retirer à la fin de l'hiver, ils avaient disposé aux quatre coins une forte provision de bourrées pour mettre le feu au château hospitalier.

Traduits devant la cour d'assises d'Aix, ils ont été condamnés, Marot à 20 ans, Galli à 10 ans de travaux forcés.

VARIÉTÉS

L'IVROGNE

L'inspection générale approchait. Elle devait avoir lieu dans les premiers jours du mois de juillet.

Au régiment tout le monde s'y préparait avec ardeur. Les permissions étaient ajournées, à moins de motifs graves.

On manœuvrait à en perdre haleine. Si par instants, dans la journée, on se reposait, le repos consistait à réciter la théorie, à écouter ou à faire des conférences, et à passer des revues. Les officiers sérieux se montraient encore plus sérieux que d'habitude.

Parmi les officiers sérieux se distinguait Léon Rollot, un brave et confiant garçon, aimé de tous, de ses chefs, de ses camarades et de ses subordonnés.

Toujours de bonne humeur, malgré bien des causes de tristesse, zélé comme pas un, travailleur acharné, excellent officier sous tous les rapports, il avait conquis ses galons de lieutenant, lentement, péniblement, à son tour de bête, malgré des efforts opiniâtres, un mérite reconnu par ses chefs, et une conduite irréprochable.

Il était parti pour son sort, comme on dit au régiment. Sa famille, des plus humbles, ne lui avait donné qu'une instruction primaire modeste et une éducation peu soignée.

Une fois sous les drapeaux, il avait travaillé non seulement dans les cours peu suivis et peu réguliers de l'école régimentaire, mais seul dans ses heures de loisir, sans cesse et sans se décourager.

Ses efforts avaient été couronnés de succès.

Il avait conquis l'instruction qui lui faisait défaut, et après cinq années de service, il avait éprouvé la grande joie d'être proposé pour le grade de sous-lieutenant.

Justement apprécié par ses chefs, il recevait ainsi la récompense de son travail, de son zèle et de sa bonne conduite.

Il partit pour Saint-Maixent en faisant des rêves d'avenir superbes, suivit les cours avec succès, et après son année d'école, sortit dans un très bon rang.

Peu de temps après, il recevait, au milieu d'une émotion bien vive et bien douce, la nouvelle de sa nomination au grade de sous-lieutenant.

L'avenir pouvait sourire encore à sa jeunesse, et de belles années s'annonçaient pour lui.

C'était un garçon sérieux ; il résolut de continuer sa vie de travail. De retour au régiment, il se montra sous l'épaulette ce qu'il avait été d'abord comme simple soldat, puis comme sous-officier.

Sa sobriété ne se modifia en rien. Non seulement il ne buvait pas de liqueurs, mais il ne prenait jamais une goutte de vin.

Toutefois, il le disait lui-même, ce n'était nullement par sagesse, ni par économie, encore moins pour faire de la pose ; il éprouvait simplement une réelle aversion pour le vin.

Aussi, dans le but de le plaisanter, ses camarades le surnommèrent d'abord *Boisansoif*, puis, trouvant ce nom mal choisi, ils avaient préféré l'appeler *l'Ivrogne*.

Rollot avait ri de cela. Ce surnom : l'Ivrogne, employé d'abord en petit comité, et surtout dans l'intimité de la table, ne tarda pas à franchir les portes du mess et à pénétrer jusqu'au café où les officiers se réunissaient après les repas pour faire leur partie de cartes ou de dominos.

Enfin, ce surnom s'acclimata si bien dans le régiment, que les camarades de Rollot prirent l'habitude de l'appeler, non plus par son vrai nom, mais par ce sobriquet :

— Bonjour, l'Ivrogne : comment vas-tu aujourd'hui ? lui disait-on souvent.

— Merci, et toi ?

Les deux amis se serraient la main, et Léon Rollot ne songeait pas plus à se froisser d'être appelé ainsi que son camarade ne croyait lui être désagréable en employant ce surnom.

C'était passé dans les habitudes, voilà tout. Si un officier du régiment avait eu à faire le signalement du sous-lieutenant Rollot, il eût certainement écrit :

« Léon Rollot, dit l'Ivrogne, lieutenant au » 261e de ligne, âgé de trente-sept ans, lieu» tenant du 14 mai 1881. Dix-sept ans de ser» vice. Excellent officier sous tous les rap» ports. Mérite de l'avancement. »

Oui, voilà quelle était l'opinion de tous les camarades de Rollot sur son compte.

Malgré cette réputation, malgré des efforts continus, un zèle de chaque jour, un mérite apprécié et déjà six ans de grade, le lieutenant Rollot n'était nullement porté au choix.

Il ne l'espérait même plus.

Il voyait passer sur son dos des officiers moins méritants, moins laborieux et beaucoup plus jeunes que lui. Aussi, découragé à force de feuilleter l'Annuaire et de retrouver chaque année son espérance déçue, il ne comptait plus que sur son tour de bête pour atteindre les galons de capitaine.

Trop fier pour se plaindre et pour faire entendre des récriminations, il continuait, malgré ses déceptions, à montrer le même zèle dans son service, la même correction dans sa vie.

***

Depuis huit jours, le général inspecteur examinait le régiment à la loupe.

Sans être méchant, le général ne pouvait pas être classé dans la catégorie des inspecteurs bons enfants.

S'il tortillait sa barbiche blanche avec la main gauche, c'était le signe précurseur d'un orage voisin ; aussi cette moustache servait-elle presque de baromètre.

Complètement relevée, le temps était beau, tout allait bien.

Horizontale, elle présageait un ciel nuageux et une humeur incohérente.

Rabattue et couvrant la bouche, elle donnait la preuve certaine d'une tempête n'attendant que la plus légère occasion pour éclater.

Au demeurant, ce général était un excellent homme, très juste, cuirassé d'une bonne dose de bienveillance, et possédant la qualité malheureusement trop rare de savoir discerner le vrai mérite chez ses subordonnés.

Depuis huit jours, il avait assisté aux théories, aux écoles, aux exercices, aux manœuvres.

Il avait visité le casernement jusque dans ses réduits les plus dissimulés. Il avait passé la revue de détail et accompli sa mission tout entière avec la conscience d'un homme chargé d'un sacerdoce.

Les officiers proposés pour le choix avaient subi les interrogations et fait l'épreuve écrite.

Léon Rollot se trouvait parmi ceux-là.

Sans enthousiasme, il avait passé l'examen, — c'était la quatrième fois, — et comme il serait capitaine à l'ancienneté avant deux ans, il lui était désormais à peu près indifférent d'être ou non maintenu sur le tableau d'avancement.

Il n'y a plus pour lui qu'une petite question d'amour-propre à satisfaire, et depuis longtemps déjà il en avait fait le sacrifice.

Ce matin-là, après la revue d'honneur passée sur la place d'armes de la ville, le régiment venait de rentrer à la caserne.

Le colonel avait fait rompre les rangs. Pour terminer l'inspection, il ne restait plus à subir que la confession générale.

Voici pour ceux qui ne font pas partie de l'armée, l'explication de ces deux mots : *confession générale*.

La confession générale pour les militaires est le seul moment de l'année où chacun a le droit, depuis le colonel jusqu'au plus modeste soldat de deuxième classe, d'adresser librement une réclamation quelconque sans passer par la voie hiérarchique.

Le général inspecteur est absolument seul dans la salle de rapport.

Il commence par recevoir tous les soldats, caporaux et sous-officiers qui désirent lui parler.

Les officiers viennent ensuite. Tous doivent se présenter.

Le sous-lieutenant le dernier promu entre le premier pour se confesser.

Les autres viennent ensuite.

Puis les lieutenants, puis les capitaines. Ainsi de suite par grade et par ancienneté dans chaque grade.

Le colonel ferme la marche.

Nul ne sait ce qui se passe entre le général et chacun de ses subordonnés, à moins que l'officier ne dévoile lui-même sa conversation avec le général.

C'est une heure ardemment souhaitée parfois pour ceux qui se croient victimes d'une injustice quelconque.

Pour le plus grand nombre, l'entrevue est fort courte.

— Avez-vous une demande à m'adresser, monsieur, dit le général à l'officier qui, les talons sur la même ligne, le képi à la main, est debout, dans une attitude respectueuse.

— Mon général, je désire une permission de trente jours.

— Accordée. Vous la prendrez à votre tour et suivant les exigences du service. Vous n'avez aucune réclamation à faire?

— Aucune, mon général.

— Vous pouvez vous retirer.

Et l'on sort tout joyeux en se disant que l'inspection est terminée. Pendant plusieurs mois, le calme va renaître et les exercices vont s'interrompre.

Telle est la confession générale.

Rollot fumait une cigarette et causait avec plusieurs de ses camarades en attendant son tour, lorsque l'officier qui sortait de la salle du rapport l'appela et lui fit signe d'entrer.

Il jeta sa cigarette, épousseta rapidement les manches de son dolman avec son mouchoir, boutonna un bouton défait et, enlevant son képi avant même d'ouvrir la porte, il entra dans la salle où l'attendait le général.

L'inspecteur avait devant lui le registre du personnel, ce registre sur lequel sont inscrites toutes les notes des officiers depuis le jour de leur première promotion, et il lisait avec soin la page concernant le lieutenant Rollot.

Ces notes sont données par le colonel. Elles suivent l'officier dans toutes ses pérégrinations, dans tous ses changements de grade, d'arme et de corps.

Elles sont absolument secrètes.

Le colonel inscrit ce que sa conscience lui dicte. L'officier ne connaît jamais ces notes, à moins que, dans une heure d'épanchement et de bienveillance, le chef de corps ne consente à les lire à celui qu'elles intéressent si complètement.

De ces notes, en effet, dépend presque toujours l'avenir de l'officier.

— Asseyez-vous, lui dit le général, sans se lever et sans cesser sa lecture.

Rollot plaça son képi sous son bras et s'assit sur une chaise, à quelques pas du général.

— C'est bien vous le lieutenant Rollot? demanda le général après avoir terminé.

— Oui, mon général.

— Vous avez déjà six ans de grade ?

— Oui, mon général, six ans.

— Et il y a au moins deux ans que vous auriez pu être porté au choix.

— Mon général ..

— Vous êtes zélé, vos notes vous signalent comme un officier actif, ayant une solide éducation militaire.

Rollot, immobile sur sa chaise, un peu ému, écoutait attentivement le général, qui continua en lui disant avec un geste de regret :

— C'est vraiment dommage, mais il n'y a pas moyen.

Puis, se parlant à lui-même, le général mit ses lunettes, regarda alternativement le lieutenant Rollot et la feuille sur laquelle se trouvaient les notes de l'officier et murmura :

— C'est étonnant... Il y a bien cela. Pourtant cet officier ne paraît pas... trois, quatre, cinq... sept... Voilà sept ans que la même note est signalée, et toujours sans amélioration.

Le général ôta ses lunettes, posa la feuille sur la table, et, s'adressant à Rollot, très intrigué par ce monologue absolument incompréhensible pour lui, il lui dit :

— Je m'étonne, monsieur, qu'un officier comme vous, dont le travail a été si justement récompensé dès le début, n'ait pas continué à suivre la même voie. Vous devez comprendre l'impossibilité contre laquelle s'est heurté votre colonel pour vous porter au choix. Moi-même...

— Je vous demande bien pardon, mon général, mais je ne comprends pas. Je ne me permets nullement de critiquer le choix fait par mon colonel parmi mes camarades, mais j'avais espéré, moi aussi, être maintenu sur le tableau d'avancement les années précédentes... Je n'ai pas été heureux.

— Pour cela, il fallait vous corriger.

— Me corriger, mon général ! Et de quoi, s'il vous plaît ? demanda Rollot avec un profond étonnement. Je vous prie de bien vouloir me le dire, et si cela dépend de moi...

— Vous devez me comprendre; il me serait pénible d'avoir à vous mettre davantage les points sur les i... A part cela, vous avez d'excellentes notes. Je suis très disposé à être bienveillant pour vous et, sans ce malheureux défaut, vous seriez certainement capitaine aujourd'hui ; mais tant que vous conserverez cette funeste habitude, je ne puis rien.

— Mon général, je vous affirme que je ne comprends pas, et je vous supplie de bien vouloir me dire quelle est cette funeste habitude...

— Puisque vous m'y forcez, monsieur, je le regrette pour vous, mais tant que vous persisterez à boire outre mesure...

— A boire outre mesure !... moi ?... s'écria Rollot avec un accent indigné, en interrompant le général. Il ne s'agit pas de moi, bien certainement, mon général. Il y a erreur, je vous le certifie... J'amais je ne bois.

— Je voudrais vous croire, monsieur, tant vous paraissez sincère. Malheureusement, je ne le puis. Voyez vos notes.

Le général passa au lieutenant Rollot sa feuille détachée du registre du personnel. Rollot la prit d'une main tremblante, puis il lut, en proie à une vive indignation, ces quelques lignes, inscrites depuis sept ans et répétées chaque année presque dans les mêmes termes :

« Officier zélé, actif, aime sa carrière et se » montre excellent instructeur. Serait digne » d'un réel intérêt et mériterait de l'avance» ment s'il ne se livrait à la boisson. A part ce » malheureux défaut, sa conduite est irré» prochable. »

Rollot n'en pouvait croire ses yeux. Il relut une seconde fois ses notes depuis sept ans.

Elles le mentionnaient toutes, sans exception, comme s'adonnant à la boisson.

Des larmes lui montèrent aux yeux en même temps qu'un sentiment d'indignation bien légitime et qu'il ne put maintenir, le fit se lever de sa chaise.

Il rendit la feuille au général, et d'une voix profondément troublée :

— Mon général, dit-il, c'est une véritable calomnie contre laquelle je proteste avec toute l'énergie possible. Je vous prie instamment de bien vouloir ordonner une enquête. Non seulement je ne me grise pas, mais jamais je ne bois une goutte de vin.

— Vous ne buvez jamais de vin ? Alors, comment se fait-il ?

— Je l'ignore, mon général, mais vous pouvez interroger tous mes camarades à ce sujet. C'est à tel point que pour se moquer de moi, on m'appelle l'Ivrogne.

— Ah ! on vous appelle l'Ivrogne ?

— Oui, mon général.

— C'est bien, monsieur. Ne vous éloignez pas. Prévenez le colonel que je désire lui parler ; dans un instant, je vous rappellerai.

Le général tendit la main au lieutenant Rollot qui, fort de son innocence, la serra dans les siennes et sortit ensuite pour prévenir le colonel que le général le demandait.

Le colonel entra. Après quelques instants, plusieurs officiers de différents grades furent appelés à la salle du rapport et restèrent tous avec le général.

Rollot, nerveux, se promenait pendant ce temps-là dans la cour de la caserne en racontant à ses camarades ce que le général venait de lui dire et de quoi il était accusé.

Tous lui proposèrent aussitôt d'aller auprès du général.

Plus d'une heure, il attendit. Cette attente lui parut terriblement longue.

Enfin, le général le fit demander. Il entra dans la salle du rapport et se trouva en présence du colonel, du lieutenant-colonel, de son chef d'escadrons et de son capitaine commandant.

— Vous aviez raison, monsieur, lui dit aussitôt le général en se levant et en lui tendant la main. Je déplore vivement l'erreur dont vous avez été la victime, et je vais la réparer autant qu'il est en mon pouvoir. Je laisse vos notes telles qu'elles sont portées depuis sept années, mais j'y ajoute celles-ci.

Le général lut :

« Cet officier a été la victime de la plus in» qualifiable erreur. Loin d'être porté à la » boisson il ne boit jamais de vin. C'est la » seule raison pour laquelle ses camarades » l'ont surnommé l'Ivrogne.

» Il est nécessaire, et c'est un devoir, de » réparer une grave injustice commise aussi » légèrement. Il faut donc faire avancer cet » officier le plus rapidement possible. »

— Mon général, je vous remercie de votre bienveillance, répondit alors Rollet en s'inclinant après cette lecture.

— Vous n'avez pas à me remercier, mon cher lieutenant. Ce n'est pas de la bienveillance, ce n'est qu'une juste réparation. Je vais faire en sorte qu'elle ne soit pas trop tardive et, pour commencer, je vous promets que sur les propositions au choix dans toute ma division, vous aurez le numéro un.

***

Le colonel eut quinze jours d'arrêts pour avoir mis de telles notes à un officier, sur la foi d'un surnom donné par des camarades.

Le lieutenant Rollot fut porté pour capitaine sur le tableau d'avancement. Dans la suite, il passa chef d'escadrons au choix.

Aujourd'hui il est colonel, et c'est lui-même qui m'a raconté son aventure.

Afin d'éviter une semblable erreur une fois l'an, la veille de l'inspection, il lit à chaque officier les notes qu'il lui donne.

C'est honnête et prudent.

S'il y a des reproches, l'officier les connaît. Il peut ainsi se corriger s'il le veut, ou prouver qu'il y a erreur si le colonel se trompe.

Malheureusement, peu de colonels agissent ainsi. Le registre du personnel continue à être secret, et il y aura encore pendant longtemps des ivrognes qui ne boiront que de l'eau.

THÉO-CRITT.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX. — G. Barlet, directeur. A. Tetzel, administrateur. — Bureaux à 7 h. 3/4. — Rideau à 8 h. 1/4 — Dimanche 12 juin. — Une seule représentation extraordinaire avec les artistes de la création. — LES FEMMES COLLANTES, comédie-bouffe en 5 actes, de M. Leon Gandillot, avec le concours de M. Ariste, de la Comédie Française. Vu l'importance de la pièce elle sera jouée seule. — Pour le prix des places consulter l'affiche.

Waltrelos et Mouscron (Marliere). — Sociétés colombophiles réunies. — Pigeon-d'Or et les Ambitieux-réunis chez Van-eveerd (Mouscron) et chez Jules Laloy (Waltrelos). — Concours général et international CHANTILLY, le dimanche 19 juin 1887. 300 fr. prix d'honneur, réparti comme suit : 22 prix de 10 francs aux 22 premiers pigeons vainqueurs. — Prix de séries non désignées : 30 francs à la première série de quatre pigeons, volant au même pigeonnier. — 25 francs à la première série de trois pigeons, volant au même pigeonnier. — 15 francs à la première série de deux pigeons, volant au même pigeonnier. — Mise : 1 fr. 60, dont 0,60 c. pour frais et convoyage. Les pigeons d'essai à 0,30 c. par pigeon. Les pigeons obtenant un prix d'honneur, ne pourront pas obtenir un prix de série. Une bonne Montre en or sera jouée par une poule unique et facultative à 0,50 c. par pigeon. Poules facultatives à 1, 2, 5 et 10 francs par pigeon.

Commune de Mouveaux. — Le sieur Aug. Poteau, donnera, à l'occasion de la ducasse du Vert-Pré, dimanche 19 et lundi 20, deux grands BALS.

Mardi 21, Concours de Coqs.

Jeudi 23, Grand BAL au vin. 28496

Hippolyte WILLEM, Horticulteur

informe sa clientèle qu'il n'a pas de maison de vente à Roubaix : Seule et unique maison, boulevard de la République